



**Assurer la retraite &
protéger la santé**

**La Carsat aux côtés :
des salariés,
des entreprises
et des retraités**

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

4 *valeurs* : *service*
solidarité
avenir
modernité

3 *grandes missions* de *service public*
réaffirmées pour être aux côtés :
*des **salariés**,*
*des **entreprises***
*et des **retraités***

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) Nord-Picardie est un organisme de Sécurité sociale, en charge de trois grandes missions :

- la préparation et le paiement de la retraite des salariés du régime général ;*
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;*
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.*

À ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite.

Préparer et payer *la retraite par répartition*

Suivre la carrière des assurés

La Carsat gère le compte retraite des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Elle recueille auprès des entreprises de la région les informations relatives à leur carrière.

L'objectif : produire un compte individuel de qualité permettant un calcul rapide et juste de la retraite.

Interlocuteur unique des entreprises et des différents partenaires sociaux et fiscaux, elle a développé des procédures automatisées afin de simplifier les démarches administratives (télétransmission, déclaration par Internet...).

Informers les salariés

La Carsat envoie aux assurés de façon régulière les Relevés de Situation Individuelle tous les 5 ans à partir de 35 ans, ainsi que l'Estimation Indicative Globale du montant de la retraite dès 55 ans.

Au-delà de cette information régulière, la Carsat remet aux assurés à tout âge, sur simple demande et gratuitement, leur relevé de carrière.

Présente également sur Internet, elle met à disposition des services en ligne pour visualiser son relevé de carrière, estimer le montant de sa retraite, régulariser sa carrière...

Conseiller les futurs retraités

Au moment du passage à la retraite, la Carsat s'engage à faciliter les démarches de ses assurés et à les aider à prendre leur décision pour la date de départ en retraite. Grâce à son réseau de proximité d'agences retraite, les conseillers accueillent, sur rendez-vous, les futurs retraités.

Cet Entretien Individuel Retraite (EIR) est un moment privilégié pendant lequel ils sont informés sur leurs droits acquis et conseillés sur les dispositifs législatifs (poursuite d'activité, cumul emploi-retraite, versement pour la retraite, retraite progressive...).

La Carsat intervient également dans les entreprises qui la sollicitent en organisant des actions d'information auprès des salariés. Avec ses partenaires des autres régimes, elle met en place des opérations conjointes d'information collectives et individuelles en direction des futurs retraités.

Payer les retraités

La Carsat calcule les retraites et en assure le versement régulier chaque mois. Elle effectue tout au long de la vie du retraité les modifications nécessaires à la gestion du dossier : changements d'adresse, de banque, d'état civil...



Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie

Accompagner les assurés fragilisés et faciliter l'accès aux soins

Sur le principe de solidarité, valeur fondatrice de la Sécurité sociale, la Carsat apporte un accompagnement social aux assurés et à leurs ayants droit touchés par la maladie, l'accident, le handicap.

Elle a aussi pour mission de favoriser les démarches de soins et de sensibiliser les assurés fragilisés sur les questions de santé, en mettant en œuvre notamment des parcours prévention santé.

Elle informe et conseille sur les dispositifs d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Aider les assurés à prévenir le risque de désinsertion professionnelle

La Carsat, pour prévenir le risque de précarisation socio-professionnelle des personnes en arrêt de travail et/ou en invalidité, développe des offres de services pour accompagner leur projet de reprise de travail.

Ces actions sont menées en partenariat avec les services concourant au maintien dans l'emploi (médecin du travail, Cnam, services sociaux d'entreprise, Direction santé au travail et risques professionnels...).

Contribuer au maintien à domicile

Pour assurer aux personnes malades, en situation de handicap ou âgées, les meilleures conditions de vie, la Carsat met en place un ensemble de dispositifs favorisant le retour à domicile des personnes fragilisées après une hospitalisation.

L'objectif : accompagner ces personnes pour qu'elles restent à domicile malgré la maladie ou la perte d'autonomie, de même que soutenir les aidants familiaux.

Prévenir la perte d'autonomie

Pour les retraités fragilisés, la Carsat met en œuvre un Plan d'Actions Personnalisé (Pap) qui prend en compte les attentes et les besoins du retraité pour offrir un panier de services adaptés à sa situation : aide à domicile, portage de repas, aide à l'adaptation du logement.

Par ailleurs, la Carsat soutient et développe des actions de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées (Papa) auprès des populations fragilisées favorisant ainsi la préservation de leur capital santé.

Ces actions, réalisées avec de nombreux partenaires (centres d'examen de santé, Cnam, associations du «Bien vieillir») visent aussi à l'autonomie des retraités, au maintien du lien social et plus généralement à la qualité de vie.

Elle intervient aussi auprès des professionnels du maintien à domicile en initiant des actions de sensibilisation et de formation aux questions du vieillissement pathologique.

Participer à l'amélioration des lieux de vie collectifs

La Carsat peut aider les structures œuvrant pour une meilleure qualité de vie des retraités dans les établissements à travers des subventions ou prêts pour :

- les petits travaux ou l'acquisition de matériel,
- les investissements pour les actions d'amélioration de la vie sociale des retraités,
- les projets immobiliers visant un mode d'accueil intermédiaire entre domicile et hébergement collectif,
- la construction, la rénovation ou l'équipement de structures d'hébergement permanent.

Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail

Prévenir les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention

La Carsat est l'organisme de référence en matière de prévention des risques professionnels. La maîtrise de ces risques est un enjeu à la fois pour les hommes, l'entreprise et la société. Si les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût, la prévention est un investissement. Par ses actions dans l'entreprise, la Carsat joue le rôle d'assureur des risques professionnels.

A travers cette mission, il s'agit de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles et d'améliorer les conditions de travail dans les entreprises.

Cela passe par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation ainsi que la diffusion de bonnes pratiques et des incitations financières.

La diffusion de la documentation technique et l'organisation régulière de conférences ou de réunions d'information contribuent à cette prévention.

Cibler des risques majeurs

Prévenir, c'est aussi être proche des préoccupations des salariés et guetter l'émergence de nouveaux risques. Dans cette optique, la Carsat travaille sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), le risque cancérigène, mutagène et reprotoxique (CMR) et le risque de chutes ; elle intègre la prévention dès la conception des lieux de travail.

Et pour cibler le mieux possible leurs actions, les ingénieurs et contrôleurs concentrent leurs efforts dans des secteurs à forte sinistralité (BTP, grande distribution, intérim).

● *Fixer le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles*

Calculer et notifier, chaque année, le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles, c'est aussi le rôle de la Carsat. Le calcul du taux se fait au regard des dépenses pour indemniser ces accidents et maladies et couvrir les risques encourus selon les secteurs d'activité.

Ces cotisations payées par l'entreprise assurent les salariés contre les risques d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle.



La Carsat Nord-Picardie : un réseau de proximité

La Carsat Nord-Picardie, c'est :

- **1** siège social
- **25** agences retraite
- **20** sites du Service social
- **+ de 1.660** salariés.



La Carsat Nord-Picardie en chiffres

(au 31 décembre 2013)

● La préparation et le paiement de la retraite

- plus de **2.741.123** comptes retraite individuels pour lesquels un report de salaires a été effectué
- **128.145** déclarations annuelles de données sociales traitées
- plus de **225.000** assurés accueillis
- **64.400** nouvelles attributions de retraite personnelle
- **9.4 milliards** d'euros de prestations versées à **1.171.690** retraités

● L'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté

- plus de **30 millions** d'euros de dépenses d'action sociale en faveur des personnes âgées
- **23.791** bénéficiaires d'une action individuelle de l'action sociale
- **10.012** bénéficiaires des actions collectives de l'action sociale
- **202** structures bénéficiaires de subventions pour des actions collectives de l'action sociale
- **47.873** assurés ont bénéficié d'une intervention individuelle du service social et **12.900** ont été aidés à travers des actions collectives.

● La prévention et la tarification des risques professionnels

- **159.168** entreprises cotisantes
- **1.532.726** salariés couverts pour les risques d'accidents du travail et maladies professionnelles
- **173.498** notifications de taux accidents du travail adressées aux entreprises
- **9.307** interventions en entreprise dont **426** interventions des laboratoires d'évaluation des risques professionnels physiques et chimiques
- Edition de **2** Atlas régionaux de santé au travail dans le cadre du Plan Régional de Santé

Contacts

Pour les assurés

Pour les informations d'ordre général et les accès à nos services en ligne :
www.carsat-nordpicardie.fr

Pour toute question sur la retraite ou pour s'informer sur sa carrière :
www.lassuranceretraite.fr

Ou par mail : serviceclientele@carsat-nordpicardie.fr

Ou par téléphone : 3960* (ou 09 71 10 3960 depuis une box, un mobile ou l'étranger). Serveur vocal 24 h/24 et 7 j/7

Pour le service social : 3646* (ou 0 811 70 3646 depuis une box, un mobile ou l'étranger).

Pour les entreprises

Pour s'informer et déclarer : www.e-ventail.fr ou www.net-entreprises.fr

Pour la prévention des risques professionnels

Par mail : contactprevention@carsat-nordpicardie.fr

Par téléphone : 0 821 10 59 60* (0,09€/* mn)

Numéro Amiante : 09 71 10 59 59*

*du lundi au vendredi de 8 h à 17 h (pour le 3960)

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 (pour le 3646)

Prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile

Pour bien vivre sa retraite :

Notre page Facebook - Les bons plans d'Hector

Notre magazine en ligne - www.presence-carsat.info



Présence

Carsat Nord-Picardie

11 allée Vauban

59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

www.carsat-nordpicardie.fr